

Délégation au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation

03-01

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Réunion du 29 janvier 2015

OBJET : PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AVEC LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLICHY-SOUS- BOIS / MONTFERMEIL AU TITRE DES ANNÉES 2014-2016

La région Île-de-France a prévu dans la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de Développement Économique et de l'Innovation 2011-2014 (SRDEI) une démarche d'approfondissement des pactes territoriaux qui vise à la réduction des inégalités sociales et territoriales et à la diffusion des progrès économiques dans les territoires franciliens.

Les pactes visent à améliorer la coordination de l'action publique sur un territoire de projets afin de la rendre plus efficace et plus efficiente, en mutualisant les ressources des différents acteurs. Une attention particulière est portée au soutien des filières économiques à haut potentiel d'emploi et d'activité au niveau local, à l'économie sociale et solidaire et au développement des quartiers en difficulté. Les pactes doivent également contribuer à la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne et à une meilleure prise en compte de la haute qualité sociale (notamment au titre de la réduction des inégalités territoriales). Pour le Département, il s'agit d'atteindre ses objectifs de territorialisation des politiques et notamment en matière d'insertion.

Partenaire de cette démarche, le Département est signataire des pactes concernant son territoire. Ainsi, un nouveau pacte a été signé cette année avec la communauté d'agglomération Est ensemble. Plaine commune s'inscrit d'ores et déjà dans cette démarche et le pacte concernant cette communauté d'agglomération a été renouvelé en 2013. Pour Clichy-Montfermeil aussi, il s'agit d'un renouvellement.

Territoire enclavé, la communauté d'agglomération Clichy-Montfermeil accueille une population jeune avec un faible niveau de qualification au sein d'un tissu économique fragile.

Il existe une zone franche urbaine (ZFU) dynamique souffrant néanmoins d'une absence de pilotage stratégique et d'un manque de disponibilité foncière pour des projets d'immobiliers d'entreprise, ainsi qu'un plan de renouvellement urbain (PRU). Le pacte permettra de coordonner l'ensemble des dispositifs disponibles sur le territoire communautaire en prenant appui sur la mutualisation des ressources et moyens de la Région, du Département et de la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil (CACM).

Le pacte s'articule avec les autres travaux de programmation pluriannuels comme ceux des fonds européens, du contrat de projets État-Région ou bien encore des conventions régionales de renouvellement urbain. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la cohérence avec le Contrat de Développement Territorial (CDT) Est Seine-Saint-Denis auquel cette communauté est partie.

LE PLAN D' ACTIONS

Le pacte s'appuie sur une stratégie de développement à trois ans articulée autour de deux axes :

- Axe 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques. L'objectif est de poursuivre et renforcer le partenariat et la collaboration formalisés au sein du plan d'action du Club d'entreprises de Clichy-sous-Bois / Montfermeil (dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique) entre les entreprises du territoire et la CACM au niveau des filières du territoire notamment.
- Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil. L'objectif est d'accompagner les demandeurs d'emploi du territoire en travaillant, en partenariat avec les acteurs locaux (prescripteurs officiels, associations, entreprises...).

Les actions et projets que déclinent ces deux axes sont détaillés dans l'annexe technique et financière à la convention de pacte.

LA POSITION DU DÉPARTEMENT.

Dans le projet de nouveau pacte pour le développement du territoire, les actions proposées, en l'état actuel, s'intègrent dans les orientations du Département.

Au-delà du soutien ponctuel ou des financements d'actions sectorielles, qui seraient soumis chaque année aux arbitrages budgétaires, il s'agit de poursuivre les actions d'insertion, de soutien à la création d'entreprise, à l'emploi salarié, à l'économie sociale et solidaire, et à l'insertion par l'activité économique soutenues par le Département tout en recherchant de nouveaux leviers d'action en matière de territorialisation des politiques. À titre d'exemple, le Département a soutenu la création du Club d'entreprises de Clichy-sous-Bois / Montfermeil par des subventions de 2 000 € en 2013 et en 2014.

Le Département peut par ailleurs affirmer davantage un rôle de coordination, notamment sur les problématiques de formation et d'accès à l'emploi des allocataires du RSA et des jeunes mais également de l'insertion par l'activité économique, en mobilisant ses dispositifs pour l'insertion.

La nouvelle politique régionale relative aux pactes prend en compte la nécessité de renforcer la gouvernance, en instituant des comités de pilotage qui mobilisent les élus locaux. Dans ce

cadre, l'adoption du pacte par le Département pourrait nécessiter la désignation ultérieure d'un représentant choisi parmi les élus du Conseil général.

En conclusion, je vous propose :

- D'APPROUVER le pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil entre la région Île-de-France, la communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil et le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son annexe technique et financière ;
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil général à signer ledit pacte au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
le Vice-président,



Jean-François Ballon



PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLICHY-SOUS- BOIS/MONTFERMEIL

ENTRE

La **Région Ile-de-France** représentée par M. Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional, en vertu de la délibération n°----- du -----, ci-après dénommée « *la Région* »

ET

La **Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil** représentée par Monsieur Xavier LEMOINE, Président de la Communauté d'agglomération, en vertu de la délibération n°----- du -----, ci-après dénommée « *Clichy-sous-Bois/Montfermeil Est Ensemble* »

Le **Département de Seine-Saint-Denis**, représenté par Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil général, en vertu de la délibération n°----- du -----, ci-après dénommé « *le Conseil général* » ...

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

La Région a initié en déclinaison du Schéma Régional de Développement Economique 2006-2010 une première génération de Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique.

Pour mieux intégrer l'enjeu de cohérence territoriale qui participe à l'action régionale, la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation 2011-2014 (CR 61-11) a préconisé l'approfondissement de la démarche des Pactes au titre du développement solidaire des territoires franciliens dans un objectif de création et de développement d'emplois et d'activités.

Cette stratégie économique prend sens dans un contexte national d'incertitude très marqué, notamment lié à la crise de la dette publique et à une situation régionale à « l'excellence menacée ». Si la région dispose de nombreux atouts à faire valoir, sa prospérité relative est ébranlée par de nombreux facteurs comme le déclin industriel, les destructions d'emplois, les fragmentations territoriales, et la crise écologique et sociale.

La SRDEI² prévoit d'activer les ressources de créativité et d'innovation disséminées sur le territoire et d'optimiser les ressources publiques afin de faire face à des formes inédites de compétition mondiale. Le contexte économique dégradé qui risque d'affecter durablement les territoires les plus fragiles, concerne directement l'action publique territorialisée et plaide pour la rationalisation et la concentration des efforts sur des territoires de mieux en mieux ciblés. La nouvelle génération de Pactes s'inscrit pleinement dans ces préoccupations.

Le rapport CR 06-12 (« La politique régionale en faveur des Pactes : adaptation du dispositif »), adopté en février 2012, a donc permis d'adapter le dispositif des Pactes aux préconisations de la SRDEI afin qu'il soit le plus en cohérence possible avec les orientations politiques régionales. Le Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique est maintenant dénommé le Pacte pour le développement des territoires.

² SRDEI : Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation
Adoption du Pacte pour le développement du territoire de
CACM_RobotPDF_V2

Le Pacte est une démarche de contractualisation triennale entre la Région et ses partenaires, visant à territorialiser les politiques régionales dans les champs de compétences du développement économique, de l'innovation, de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette contractualisation s'appuie impérativement sur une démarche en 5 étapes (diagnostic – stratégie – plans d'actions et de financement – mise en œuvre – évaluation). Le Pacte se veut être un dispositif vivant, en capacité de s'adapter aux contextes locaux et d'évoluer au cours de ses trois années de mise en œuvre.

Les Pactes visent également à améliorer la coordination de l'action publique sur un territoire de projets afin de la rendre plus efficace et plus efficiente, en mutualisant les ressources des différents acteurs.

La mise en œuvre de cette stratégie mobilise les dispositifs régionaux en faveur des champs de compétences précités, ainsi que ceux des partenaires signataires du Pacte. Une attention particulière est portée au soutien des filières économiques à haut potentiel d'emploi et d'activité au niveau local, à l'économie sociale et solidaire et au développement des quartiers en difficulté.

Les Pactes doivent également contribuer à la conversion écologique et sociale de l'économie francilienne et à une meilleure prise en compte de la haute qualité sociale (notamment au titre de la réduction des inégalités territoriales).

La Région peut, soit subir passivement les impacts successifs d'un système confronté à ses limites avec toutes les conséquences sociales que cela implique, soit, forte de ses multiples atouts, aller de façon volontaire vers un nouveau modèle, conduire la transition en faisant de cet impératif une chance et de ces exigences une formidable opportunité.

Il convient désormais d'amplifier l'action régionale et surtout d'affirmer l'ambition de développer une économie plus sobre, plus robuste et moins dépendante en termes de consommation d'énergie ou de matières premières. Cette nouvelle économie est le seul mode pouvant réellement contribuer à réduire les déséquilibres territoriaux et à offrir des perspectives d'avenir stimulantes.

Le cas échéant, le Pacte s'articule avec les autres travaux de programmation pluriannuels régionaux comme ceux des Fonds européens, du Contrat de Projets Etat-Région Ile-de-France ou bien encore des conventions régionales de renouvellement urbain.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'articulation de sa mise en œuvre avec celle du Contrat de Développement Territorial (CDT) Est Seine-Saint-Denis dont fait partie la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Le tableau de bord socio économique du Pacte pour le développement économique de la CACM, synthétique et opérationnel, met notamment en avant les éléments suivants :

Matrice AFOM.

FAIBLESSES	FORCES
<p>Enclavement du territoire</p> <p>Territoire ne représentant pas un pôle économique en Seine-Saint-Denis</p> <p>Saturation de l'offre en foncier et en immobilier d'entreprise</p> <p>Faible spécialisation des secteurs d'activité</p> <p>Faible attractivité économique et résidentielle</p> <p>Difficultés des moyens de la CACM sur le champ du développement économique</p> <p>Difficultés de suivi et d'accompagnement des entreprises du territoire</p> <p>Dégradation du marché du travail local (montée de l'inactivité, dégradation de l'employabilité des habitants)</p> <p>Vulnérabilité structurelle de la population (jeunes, étrangers, peu qualifiés)</p> <p>Faiblesse du niveau de qualification des emplois et des salariés</p> <p>Situation préoccupante du commerce de détail</p> <p>Revenu médian des ménages inférieur de plus d'un tiers au revenu médian régional, et plus d'un quart de la population vivant sur le territoire.</p> <p>Peu d'entreprises de taille intermédiaire. Une image du territoire peu valorisante sur certains aspects (liée à celle de la Seine Saint-Denis).</p>	<p>Territoire en profonde mutation (PRU, tramway...) population jeune et dynamique</p> <p>ZFU</p> <p>PRU (clauses d'insertion et allotissement des marchés) = un potentiel pour la filière du bâtiment, et notamment, une filière d'excellence autour de l'éco construction</p> <p>Un unique équipement structurant : l'hôpital intercommunal</p> <p>Marché forain attractif</p> <p>Dynamisme de la création d'entreprise</p> <p>Emploi public</p> <p>Relance du Club d'Entreprises du territoire (CECM)</p> <p>Ouverture d'une agence Pôle Emploi sur le territoire.</p> <p>Création d'un Point PACE, permettant un meilleur accompagnement des créateurs d'activité du territoire ainsi qu'une coordination de l'intervention des acteurs au niveau du parcours du créateur d'activité</p> <p>Meilleure coordination et relation entre les entreprises du territoire et la CACM sur les questions de développement économique du territoire</p>
MENACES	OPPORTUNITES
<p>Fin du dispositif ZFU</p> <p>Absence d'effet d'entraînement pérenne de la ZFU et du PRU sur le développement économique local</p> <p>Accès des actifs du territoire uniquement à des emplois précaires</p>	<p>Territorialisation des dispositifs d'accès à l'emploi</p> <p>Meilleure organisation des secteurs représentatifs sur le territoire (Club d'entreprises CECM)</p> <p>Aide au développement de nouvelles filières d'emploi (éco-construction, aide à la personne)</p> <p>Favoriser les relations TPE/Grands groupes dans</p>

<p>Déséquilibre entre la dynamique de rénovation urbaine et le traitement des autres enjeux du territoire</p> <p>Disponibilité foncière Forte spécialisation sectorielle</p> <p>Importance de secteurs fragiles (construction, service aux particuliers, commerce)</p> <p>Hausse du chômage</p> <p>Incertitude sur les financements européens</p> <p>Fragilité du tissu économique essentiellement composé de TPE</p> <p>Poids important du secteur de la construction, sensible à la conjoncture</p>	<p>le cadre du PRU notamment</p> <p>Favoriser l'accès à la sous-traitance des TPE du BTP du territoire</p> <p>Meilleure intégration des espaces économiques dans les projets d'aménagement en cours</p> <p>Valorisation et coordination de l'intervention des acteurs au niveau du parcours du créateur d'activité</p> <p>Nouvelles solutions de mobilité : débranchement tram, navette vers Roissy</p> <p>Création d'une gare dans le cadre du Nouveau Grand Paris.</p>
---	--

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

Le présent Pacte a pour objet de mieux coordonner l'action de la Région Ile-de-France, de la Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil et du Département de Seine-Saint-Denis, ainsi que de leurs partenaires associatifs, institutionnels et du monde économique, dans les domaines de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, du développement économique, de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il définit les modalités de mise en œuvre et les obligations réciproques de chaque signataire.

Article 2 : Contenu du Pacte

2.1 Stratégie et plan d'action

Sur la base des éléments socio économique ci-dessus mentionnés, les signataires du présent Pacte ont choisi de bâtir une stratégie de développement à trois ans articulée autour de 2 axes :

- **Axe 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.** L'objectif poursuivi par cet axe est de poursuivre et renforcer le partenariat et la collaboration formalisés au sein du plan d'action du CECM (dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique) entre les entreprises du territoire et la CACM au niveau des filières du territoire notamment.
- **Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.** L'objectif de cet axe d'accompagner les demandeurs d'emploi du territoire en travaillant, en partenariat avec les acteurs locaux (prescripteurs officiels, associations, entreprises,...) l'accompagnement des personnes, de la formation, de la gestion prévisionnelle des emplois et de l'alternance.

Le plan d'action, construit pour mettre en œuvre cette stratégie, est détaillé dans l'annexe technique et financière de la présente convention. Il s'agit d'un plan d'action prévisionnel.

2.2 Modalités de financement de la mise en œuvre du plan d'action

Les actions sont financées sur les lignes budgétaires des dispositifs des signataires du Pacte, sous réserve de l'inscription des crédits dédiés dans leurs budgets annuels.

Les montants financiers indiqués dans le tableau de financement figurant ci-après s'entendent sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel, des résultats de l'instruction des dossiers par les services techniques et du respect des règles de la commande publique et le cas échéant des résultats des appels à projets.

Au-delà de ses dispositifs de droit commun, la Région pourra financer une ou plusieurs actions complémentaires, ainsi que des études et de l'animation territoriale selon les territoires retenus, dans la limite d'un montant total de 150 000 euros. A ce titre, une convention sera signée ultérieurement entre la Région et la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

A la Région, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en Commission permanente. Pour Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le Département de la Seine-Saint-Denis, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage devant leurs instances décisionnelles, selon la nature des crédits engagés.

2.3 Pilotage et animation du Pacte

Clichy-sous-Bois/Montfermeil, le Département de Seine Saint-Denis et la Région Ile-de-France s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires, notamment ceux en personnels pour :

- mobiliser les partenaires pertinents sur les différentes actions du plan d'action,
- organiser la logistique des réunions de travail.

Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le Conseil général de Seine-Saint-Denis s'engagent à transmettre à la Région Ile de France les informations nécessaires à la coordination et au suivi de la mise en œuvre du Pacte et à l'évaluation au niveau régional.

Un comité de pilotage composé des signataires se réunit une fois par an. Un conseiller régional y représente la Région.

Un comité technique composé des signataires et éventuellement des partenaires concernés se réunissent autant que de besoin. Le délégué territorial y représente la Région.

Article 3 : Suivi de la mise en œuvre du Pacte

Pour la Région, le délégué territorial en charge du département de la Seine-Saint-Denis assure le suivi de la mise en œuvre avec le porteur du Pacte en collaboration avec les autres cosignataires. Ainsi, pour la Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil, un référent est nommé pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Pacte.

Idem au niveau du Département, un référent Pacte est nommé dès le lancement de la mise en œuvre du plan d'action.

Article 4 : Modalités d'évaluation du Pacte

Les actions inscrites dans le plan pluriannuel joint en annexe à la présente convention font l'objet d'une d'évaluation réalisée en commun par les signataires du Pacte.

Cette évaluation comporte une partie quantitative, sous la forme d'un tableau de bord, et une synthèse qualitative pour permettre de renseigner :

- le volet transversal commun à tous les Pactes que la Région met en œuvre sur le territoire francilien,
- le volet spécifique sur le plan d'action du présent Pacte.

Elle comporte notamment les éléments présentés dans l'annexe technique et financière à la présente convention.

Article 5 : Communication

Dans le cadre de toutes les actions de communication, événements de relations publiques ou opérations de médiatisation liés à l'objet ou à l'exécution de la présente convention, - correspondances, sites internet, etc.-, les cocontractants s'engagent :

- pour les actions financées par la Région, à inscrire la mention : « *action financée par la Région Ile-de-France* » et à apposer le logo régional conformément à la charte graphique communiquée à leur demande par la Mission Information Promotion de l'Unité Développement de la Région Ile-de-France ;
- pour les actions financées par le Département, à inscrire la mention : « *action financée par le Conseil général de Seine-Saint-Denis* » et à apposer son logo conformément à la charte graphique préalablement communiquée.
- pour les actions financées par la Communauté d'agglomération, à inscrire la mention : « *action financée par la Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil* » et à apposer son logo conformément à la charte graphique préalablement communiquée.

La Région, Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le Département de Seine-Saint-Denis se conforment aux obligations de communication des cosignataires pour mettre en valeur leurs participations respectives au Pacte.

Article 6 : Modifications du Pacte

Toute modification de la présente convention est réalisée par voie d'avenant approuvé préalablement selon les mêmes formes que celles suivies pour l'adoption du document contractuel initial.

Article 7 : Durée de la convention

La convention prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des partenaires pour une durée de trois ans.

Article 8 : Résiliation du Pacte

La résiliation de la présente convention peut être demandée par l'une des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs. Le retrait du Pacte de l'un des partenaires n'induit pas la fin de la convention entre les partenaires restants.

Dans tous les cas, les parties sont tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation précisée dans le courrier de sa notification et ne pouvant être inférieure à 3 semaines à compter de l'envoi dudit courrier. A cette date, il est procédé à un arrêté définitif des comptes et, s'il y a lieu, à reversement, total ou partiel, des financements attribués.

La présente convention comporte une annexe technique et financière prévisionnelle.

Fait à Paris en 5 exemplaires originaux,

Le

Pour la Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil
Le Président de la Communauté d'agglomération,

Xavier LEMOINE.

Le

Pour la Région Ile-de-France,
Le Président du Conseil régional,

Jean-Paul HUCHON.

Le

Pour le Conseil général de Seine-Saint-Denis,
Le Président du Conseil général,

Stéphane TROUSSEL.

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION DE PACTE

<p>Intitulé du projet :</p> <p>PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL</p>	<p>Enveloppe globale prévisionnelle mobilisée par l'ensemble des partenaires 3 105 030€ TTC</p> <p>Enveloppe globale régionale prévisionnelle 671 748€ TTC</p> <p>Crédits propres au dispositif Pacte 86 0661 € TTC</p>
<p>Porteur du Pacte :</p> <p>Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil</p> <p><u>Adresse :</u> 201 allée de Gagny 93390 Clichy-sous-Bois</p>	
<p>Fondement juridique de la démarche Pacte pour le développement du territoire : Les délibérations n° CR 06-12 du 17 février 2012, relative au rapport « Politique Régionale en faveur des Pactes : adaptation du dispositif » et n° CR 37-13 du 20 et 21 juin 2013 relative à la structuration des territoires dans le cadre de la politique de soutien aux Pactes.</p>	
<p>Objectifs du dispositif Pacte pour le développement des territoires: Le Pacte pour le développement des territoires est une démarche de contractualisation pluriannuelle entre la Région et ses partenaires locaux visant à territorialiser la mise en œuvre de la SRDEI et contribuer au déploiement des grandes politiques régionales dans les champs de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation, du développement économique, de l'innovation et de l'enseignement supérieur et de la recherche. La démarche de Pacte est mise en œuvre à travers 5 grandes phases : le diagnostic et tableau de bords socio économique du territoire, l'élaboration d'une stratégie partagée, la construction d'un plan d'action et d'un plan de financement prévisionnel, la mise en œuvre et le suivi des actions et l'évaluation du Pacte.</p>	

1/ Contexte local et principaux éléments de diagnostic

La Communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil (CACM) se situe dans le département de Seine Saint-Denis, à la limite Est de celui-ci. La limite administrative de la Seine-et Marne borde la commune de Montfermeil.

Sa taille et son poids démographique (55 533 habitants en 2006. Sources INSEE 2006) ne lui ont jamais permis d'émerger comme un pôle de développement en soi, sa vocation première étant résidentielle.

Ce territoire se caractérise par :

- Un déficit au niveau des infrastructures publiques, particulièrement au niveau des transports ;
- Un enclavement ne favorisant pas l'attractivité du territoire ;
- Une population vulnérable avec des caractéristiques spécifiques : jeune, avec un faible niveau de qualification, diverse au niveau des nationalités, avec un niveau de vie et un revenu net moyen peu élevé,... ;
- Un tissu économique fragile qui repose sur des secteurs d'activité peu structurés ;
- Une ZFU dynamique souffrant néanmoins d'une absence de pilotage stratégique et d'un manque de disponibilité foncière pour des projets d'immobiliers d'entreprise ;
- Un PRU conséquent pouvant jouer le rôle de levier économique et au niveau de l'emploi ;
- Une offre de formation locale limitée ;
- Un manque de lisibilité au niveau stratégique notamment sur les questions de développement économique, confronté à de réelles difficultés et inégalités sociales.

Néanmoins de cette situation préoccupante, peuvent se dégager des réflexions et des axes de travail nécessitant une collaboration et un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés par les problématiques abordées dans le cadre du Pacte pour l'emploi

2/ STRATEGIE DU PACTE

Le Pacte de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil (CACM) se veut avant tout fédérateur et vise à bâtir, au-delà de la simple mobilisation des différents dispositifs et/ou financements de droit commun, une stratégie partagée de développement local.

Il doit également s'inscrire dans un cadre d'action publique global et être articulé en conséquence avec les autres projets structurants mis en œuvre sur le territoire (CDT Est Seine-Saint-Denis, In Europe, GP3,...).

Afin d'apporter un premier niveau de réponse aux habitants de la CACM, notamment par rapport aux difficultés liées à l'emploi, la formation et le développement économique, la Communauté d'agglomération, le Département et la Région s'engagent donc à mutualiser leur moyen en s'appuyant sur les deux axes suivants:

- **Axe 1** : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.
- **Axe 2** : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Les signataires du Pacte sont :

- La Région Ile-de-France ;
- Le Département de la Seine-Saint-Denis ;
- La Communauté d'agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

D'autres acteurs publics et/ou privés volontaires pourront rejoindre la démarche et devenir signataires de la présente convention.

3/ PLAN D' ACTIONS DU PACTE

PLAN D' ACTION DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL

AXE 1 Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques

Action 1. Consolider l'activité du CECM sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM

L'action du CECM et le soutien apporté par la CACM et les partenaires du Pacte doivent permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises du territoire. A terme, le CECM doit jouer son rôle de facilitateur pour les échanges économiques et commerciaux locaux. Il doit aussi contribuer à renforcer les liens établis avec le territoire, les collectivités et la population. Des actions spécifiques pourront être conduites en ce sens :

- **Consolidation d'une politique commune de développement économique entre le CECM et la CACM** : L'année 2013 marque une étape importante dans l'élaboration d'un projet de développement économique partagé sur le territoire. Le lancement du CECM a notamment permis de renforcer les liens avec la CACM. Afin de poursuivre et d'approfondir cette démarche, le CECM et la CACM prévoient de conduire conjointement les actions suivantes :
 - Conduite d'une Enquête « Développement Économique du Territoire » (en cours)
 - Elaboration d'un diagnostic et de préconisations partagées entre le CECM et la CACM
 - Elaboration d'une « Charte Entreprise » entre la CACM et le CECM
 - Poursuite des réunions thématiques d'information.
- **Organisation d'évènements à vocation didactique** (exemple de formations sur l'accès aux marchés publics, sur la labellisation des entreprises dans l'éco construction, ...), afin de promouvoir les compétences et les qualifications des responsables d'entreprise.
- **Etablissement d'un partenariat avec le PACE**, sous la forme de parrainages de porteurs de projet ou d'intervention de membre du CECM lors d'atelier organisés par le PACE (action déjà engagée). Les créateurs suivis par le PACE seront également associés aux évènements du CECM.

- Le CECM devra participer à la dynamique des réseaux d'entreprise du département

Action 2. **Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises en consolidant l'observatoire économique du territoire**

- Projet 1 : *Accueil et accompagnement des entreprises*

Un travail important est engagé auprès des entreprises afin de les accompagner dans leurs projets d'implantation et de développement. La CACM intervient notamment sur les champs suivants :

- Information ZFU : en collaboration étroite avec les services de la CCI93, des rendez-vous individuels sont proposés aux entreprises.
- Bourse aux locaux : la CACM aide les entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire ou changer de local à identifier les offres appropriées. Une bourse aux locaux en ligne a été développée début 2013 sur le site de la CACM, en lien avec l'outil « observatoire économique ».
- Mise en relation avec les différents acteurs institutionnels pour le cofinancement des projets de développement (CRIF, BPI, DIRECCTE, CCI93, ...)

Afin d'améliorer l'attractivité du territoire et sa capacité à répondre aux besoins des entreprises, les actions suivantes sont envisagées :

- **Amélioration du service de bourse aux locaux** : développer le réseau des partenaires sur le territoire
- **Améliorer l'accès à l'information sur les différents dispositifs d'aide aux entreprises** : utilisation du site du CECM comme support de communication, organisation de réunions d'information,
- Mieux identifier les entreprises en difficultés via l'observatoire économique et mettre en place les actions de soutiens adéquates.

- Projet 2 : *Observatoire économique*

L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises s'appuie notamment sur la modernisation de l'observatoire économique de la CACM engagée en 2012 et 2013. Outre l'amélioration du suivi de l'offre immobilière du territoire, cet outil apporte une meilleure connaissance du tissu économique et de son évolution et sert de support à la définition de la politique économique de la CACM.

Il est ainsi envisagé d'optimiser le recueil des données sur les entreprises par un travail de terrain et en s'appuyant sur l'animation du site internet du CECM et de son annuaire d'entreprises (modifications apportées par les entreprises sur leurs fiches individuelles).

Action 3. **Inciter les entreprises locales à anticiper le virage de la transition énergétique**

Conscient des enjeux de la transition énergétique, la CACM souhaite engager sur ce plan des actions volontaristes auprès des entreprises du territoire :

- **Inscrire les entreprises du territoire dans une démarche de qualification et de labellisation RGE** : il s'agit d'un enjeu et d'une opportunité importante pour les artisans du bâtiment. En effet, la mise en place d'un guichet unique à destination des propriétaires souhaitant réhabiliter leur résidence va générer un important marché sur la rénovation énergétique du tissu pavillonnaire. Il importe donc d'inciter les entreprises locales à obtenir la qualification RGE, afin qu'elle puisse répondre à cette demande.
- Inciter les principales entreprises industrielles à réaliser des **diagnostics énergétiques**, afin notamment de réduire leur charges.
- Conduite par la CACM d'un **plan Climat** : incitation à la mise en place de Plan de Déplacement Inter Entreprise (PDIE) au sein des zones d'activités
- Mise en place et incitation aux **nouveaux modes de transport** : construction de stations Autolib à proximité ou au sein des zones d'activités, réalisation de Plan de déplacement inter-entreprises (champ d'intervention très large : covoiturage, ...), ...

Action 4. **Favoriser l'accès aux marchés, des TPE/PME du territoire, liés à la construction et consolider la mise en place et l'accès aux clauses d'insertion**

Un lien plus étroit pourra être établi entre entreprises locales et marchés locaux en s'appuyant sur le partenariat CECM/CACM. Les actions suivantes peuvent être envisagées :

- Favoriser le regroupement d'entreprises dans la réponse aux appels d'offres, sous forme de groupements conjoints ou par la création de GIE, ...
- **Favoriser la mise en relation entre TPE et grands comptes du BTP** intervenant sur le territoire de la CACM dans le cadre du PRU. Sensibiliser les grands comptes à la recherche de sous-traitants locaux.
- **Poursuivre l'action d'information sur l'accès aux marchés publics** en proposant des ateliers de formation. Inciter les jeunes TPE à se positionner sur les marchés de gré à gré, MAPA, ainsi que sur le marché des particuliers.
- **Création d'un groupement d'employeurs**, qui répondrait à des problématiques d'embauche notamment sur des métiers transversaux ou spécifiques (secrétariat, RH, spécialiste des marchés publics,...).
- Adhésion de la CACM au portail des marchés publics franciliens « Maximilien »

Action 5. **Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création d'entreprises au parcours résidentiel**

Dans le prolongement de la création du PACE de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, il apparaît nécessaire d'envisager la mise en place de dispositifs de suivi et d'accompagnement post-crédation des entreprises et de soutien à leur développement. En effet, si le territoire reste dynamique en matière de création d'entreprise, on constate des difficultés récurrentes pour les jeunes entrepreneurs à développer leur entreprise. Il est donc nécessaire de leur apporter des solutions d'appui, afin de pérenniser l'activité des jeunes entreprises et d'optimiser la création d'emplois.

•Projet 1: *Mise en place d'un agent de sensibilisation*

Afin de soutenir l'action du PACE, il est envisagé de mettre en place un agent de sensibilisation. Il aura pour mission principale d'assurer une présence forte dans les quartiers politique de la ville, directement auprès des habitants et via les réseaux institutionnels et associatifs, afin de sensibiliser et de promouvoir la création d'entreprise. Il contribuera également à l'amorçage des projets et établira un lien direct avec le PACE.

•Projet 2: *Favoriser le développement des jeunes entreprises : mise en place d'un PACE+*

Avec l'ouverture en septembre 2013 du PACE, la CACM se positionne, sur son territoire, comme l'acteur de coordination des différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise. La clarification du parcours du créateur, la diversification des réponses apportées aux porteurs de projet et le travail de communication réalisé auprès du public, permet de dynamiser et de sécuriser la création d'entreprise dans les quartiers politique de la ville.

Cependant, le territoire et son tissu économique font également face à l'enjeu du développement des activités récemment créées. En effet, l'on constate fréquemment un effet de seuil dans la croissance des entreprises issues des quartiers politique de la ville. Le jeune entrepreneur reste trop souvent isolé. Il apparaît donc important de mettre en place les relais permettant d'une part d'identifier les potentialités de développement et les difficultés rencontrées par ces entreprises et, d'autre part, de leur proposer un accompagnement et un suivi dans leurs projets de développement.

Le dispositif PACE+ répond précisément à cette problématique, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les ressources mises en œuvre par le PACE. L'objectif étant ici de se doter, en complément du PACE, d'un outil répondant aux missions suivantes :

- sensibilisation/information des entreprises sur les différents dispositifs d'aide au développement ;
- suivi des projets de développement ;
- coordination des acteurs et des dispositifs d'aide au développement ;
- mise en place d'un programme d'animation répondant aux principales problématiques rencontrées par les entreprises issues des quartiers politique de la ville.

•Projet 3: *Promotion du dispositif CreaRif DEVELOPPEMENT*

En lien avec la mise en œuvre du dispositif PACE+, la CACM souhaite conduire des actions spécifiques vers les TPE à fort potentiel de développement. CreaRif DEVELOPPEMENT constitue à cet égard une action ambitieuse répondant à la problématique de sensibilisation et d'accès à des dispositifs d'accompagnement aux projets de développement.

La promotion du dispositif CreaRif DEVELOPPEMENT pourra s'appuyer sur les relais d'information que constituent la direction du développement économique de la CACM et le PACE. Ce lien avec les TPE du territoire permettra également de garantir, à terme, le suivi des projets de développement et de les inscrire dans une stratégie plus globale de dynamisation du tissu économique local.

•Projet 4: *Créer une offre immobilière adaptée au primo-développement des entreprises*

Il manque au territoire de la CACM une offre d'immobilier d'entreprise destinée à accueillir et accompagner les jeunes entreprises, notamment celles issues des quartiers politiques de la ville. Une formule souple de Centre d'affaires alliant bureaux de petite

surface, open spaces et salle de réunion, ainsi qu'un accompagnement sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vie et du développement de l'entreprise doit permettre de créer un lieu favorable à l'émergence de projet à forte valeur ajoutée, créateur d'emploi local.

La mission du Centre d'affaires consisterait à promouvoir la création d'activité et l'emploi local, en sécurisant le parcours résidentiel des jeunes entreprises ayant un potentiel de création d'emplois de proximité.

Afin de préciser le format du projet, il est prévu de conduire une étude de faisabilité avec le cahier des charges suivant :

- conduite d'un diagnostic visant à préciser la nature des besoins ;
- cartographie de l'offre d'accueil aux entreprises, notamment pour les jeunes entreprises, dans le territoire de la CACM et dans le périmètre environnant ;
- présentation des différentes solutions d'accueil et d'accompagnement dédiées aux jeunes entreprises ;
- préconisations et définition d'un projet de structure d'accueil et d'accompagnement dédiées aux jeunes entreprises ;
- Rédaction du CCTP.

Action 6. **Appui à la requalification de la zone d'activités économiques de la Haute-Borne**

La ZA de la Haute-Borne dispose d'un potentiel de développement important sur le territoire. Elle bénéficie ainsi :

- Apport du Projet de Rénovation Urbaine pour l'amélioration de l'image et de la qualité de l'environnement urbain
- Proximité avec les axes de communications (N3, A3)
- Qualité de la desserte actuelle en transports en commun
- Accès direct aux futures lignes du tramway T4 et de la gare du métro Grand Paris Express
- Position de centralité sur le territoire de la CACM

Partant de ces atouts, l'amélioration de l'attractivité de la ZA de la Haute-Borne constitue un enjeu majeur pour renforcer le tissu économique du territoire et favoriser sa diversification vers des filières à forte valeur ajoutée. Différentes actions sont ainsi envisagées :

- Développement de l'offre d'immobilier d'entreprise :
 - Projet d'offre immobilière adaptée au primo-développement des entreprises
 - Réalisation de projets immobiliers mixtes à haute qualité environnementale alliant logement et activité économique et commerciale
 - Extension des Hôtels d'activités de la CACM
- Raccordement des entreprises au réseau de fibre optique (informer et mettre en

place des mécanismes incitatifs)

- Réalisation d'une signalisation et signalétique économique (suite à l'étude conduite en 2013)

AXE 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emploi de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Action 7. Professionnalisation des acteurs de l'emploi du territoire

- Projet 1 : Mieux connaître et coordonner l'offre de formation sur le territoire

- Organiser des sessions d'information/de formation auprès des prescripteurs du territoire (Missions locales, Pôle Emploi, projets de ville) pour une meilleure maîtrise et connaissance des dispositifs de formation (dont la VAE) de la Région, de Pôle Emploi et du Conseil Général.
- Organiser des sessions d'informations/formations auprès des prescripteurs du territoire pour une meilleure maîtrise du nouvel outil de cartographie de l'offre formation régionale.

Cette session pourrait être organisée et animée avec et par Défi Métier, ce qui permettra un zoom territorial dans l'objectif de réaliser une cartographie.

- Projet 2 : Développer et adapter l'information et l'orientation des jeunes suivis par les Missions locales du territoire en s'appuyant sur les besoins repérés sur le territoire et les besoins remontés par les acteurs économiques partenaires du territoire

- Mettre en place des POP et un partenariat avec le Pôle de projet professionnel du territoire afin de mieux informer et orienter les jeunes du territoire vers les besoins repérés sur le territoire ainsi que les filières structurantes du territoire.

- Projet 3 : Mettre en place « un parcours sécurisé » à destination des jeunes du territoire en s'appuyant sur les dispositifs régionaux d'insertion, de formation et d'apprentissage.

- Mettre en place et animer un partenariat avec les opérateurs de la formation portant les dispositifs régionaux d'insertion, de formation et d'apprentissage, notamment les PPP et les prescripteurs du territoire permettant d'apporter au public jeune en amont, en cours et en fin de parcours une solution individuelle et adaptée de qualification et/ou d'accès à l'emploi.

Action 8. Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants du territoire

- Projet 1 : *Action accompagnement numérique*

L'action constituera à réduire la fracture numérique, sur le volet de l'emploi, des demandeurs d'emploi suivis au sein du service DEFI, grâce au recrutement d'un animateur multimédia. Cette action prendra la forme d'ateliers collectifs. Ces ateliers

auront pour objectifs :

- d'apprendre aux demandeurs d'emploi à accéder aux offres d'emploi en ligne (création de compte individuel sur les sites d'offres d'emploi, maîtriser l'envoi de candidature en ligne,...)
- d'apprendre aux demandeurs d'emploi une gestion efficace de l'outil internet dans la recherche d'emploi (création de boîte mail professionnelle et son utilisation)
- d'accompagner les demandeurs d'emploi à la création de CV et de lettre de motivation avec l'outil Word

• Projet 2 : *Action mobilité envers les femmes du territoire*

Cette action, portée par le Greta, s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville.

Les thèmes abordés au cours de cette action sont en lien avec le marché du travail, la mobilité en Ile de France et la découverte de son environnement :

- Le marché du travail :

L'objectif de ce volet est de mieux connaître la réalité du marché du travail. Dans un premier temps, le travail est centré autour du stagiaire. Il devra être capable de parler de ses expériences professionnelles, de ses formations, de ses attentes. Ensuite, il pourra cibler des métiers qui correspondent à son profil et étudier s'il a besoin de formation complémentaire. Afin de découvrir des métiers et de mieux connaître les spécificités actuelles du marché du travail, plusieurs intervenants sont prévus pour échanger avec les stagiaires lors des ateliers. Ainsi, ils rencontreront des professionnels de l'emploi pendant les ateliers mais aussi lors de sorties (Visites de Pôle Emploi, agence d'intérim, la Cité des Métiers de la Villette, Découverte des métiers RATP, etc.). La découverte des structures liées à l'emploi, des documents importants (CV, contrat de travail, attestations, emploi du temps...) se fait par le biais de documents authentiques.

- La mobilité :

La mobilité reste la priorité de cette action. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes (en particulier les femmes) qui souffrent d'isolement lié à leurs difficultés à s'exprimer en français, à leur méconnaissance de leur environnement ou autre barrière culturelle. L'objectif est donc de les inciter à sortir de ce cloisonnement en les motivant par des sorties culturelles mais surtout par la découverte des structures qui peuvent les aider dans leur recherche d'emploi. Ainsi, des sorties (visite de la mairie, de la préfecture, de Pôle Emploi, du centre social, d'un musée parisien, etc.) leur permettront à la fois de se familiariser avec les transports en commun, mais aussi d'approfondir des points étudiés lors des ateliers.

- Découverte de son environnement : Cette découverte se fera via les sorties ainsi que l'invitation de personnes extérieures.

Action 9. **Investir le champ de l'économie sociale et solidaire**

• Projet 1 : *Action de sensibilisation à l'ESS* :

- Accompagner les trois collectivités (villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil et CACM) dans la formalisation de leurs projets : organisation de rencontres avec des professionnels, mise en valeur de bonnes pratiques au service du développement local
- Orientation des porteurs de projet vers les financeurs publics (appui méthodologique ...)

• Projet 2 : *Montage d'un Atelier Chantier d'Insertion*

Monter un chantier d'insertion à visé qualifiant avec une association intermédiaire du territoire, sur le métier d'auxiliaire puéricultrice. Cette association intermédiaire porterait le chantier d'insertion « auxiliaire puéricultrice » composé de temps de formation (préparation aux concours d'auxiliaire de puéricultrice) et de temps d'immersion en entreprise (qui auraient lieu au sein même de leur nouvelle crèche).

Action 10. **Aider les entreprises à favoriser l'emploi local et permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder aux métiers en tension**

• Projet 1 : *Actions de formation:*

Développer des actions de formation afin de permettre aux demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés d'accéder à un emploi pérenne, après analyse des secteurs d'activités porteurs :

- par le biais du dispositif du Pôle Emploi, le POE, POEC,...
- en répondant aux appels à projets de la Région (AIT, PQT, ...)

• Projet 2 : *Préparation à l'embauche:*

Préparer les demandeurs d'emploi susceptibles de correspondre à des offres d'emploi et accompagner les entreprises dans leur démarche de recrutement :

- préparation des demandeurs d'emploi à l'entretien d'embauche, aide à l'assimilation des codes, attitudes à avoir pour intégrer le marché de l'emploi,
- organisation d'informations collectives
- mobilisation du public
- sélection des candidats
- participation aux entretiens

• Projet 3 : *Appel à projets territorialisé*

Le Département de la Seine-Saint-Denis est investi sur le champ de la formation pour l'accès à la qualification des allocataires du RSA à travers le Programme Départemental d'Insertion (PDI) dans lequel a été inscrit la volonté d'adapter l'offre et de favoriser les initiatives locales.

Ainsi, une partie de l'offre de formation va être territorialisée en 2014 et l'un des territoires comprendra celui de Clichy-sous-Bois-Montfermeil.

Cet appel à projet devra être en cohérence et en complémentarité avec les initiatives et dispositifs de la Région, mais également avec les dispositifs de formation menés en

partenariat avec les OPCA et Pôle Emploi.

• Projet 4 : Sensibilisation métiers et identification des besoins en recrutement

Des visites d'entreprises sont proposées aux bénéficiaires du territoire par le Département dans le cadre de la validation de leur projet professionnel et de leurs projets de formation, dans des secteurs en tension comme la sécurité, la logistique, l'hôtellerie-restauration. Ces visites s'appuient sur les réseaux d'entreprises de deux associations partenaires.

Les actions montées avec les OPCA sont elles aussi élaborées en concertation avec les employeurs et les branches professionnelles.

Ces deux types d'initiatives visent au rapprochement monde économique/monde de l'insertion en même temps qu'à la sensibilisation métiers/secteurs pour les bénéficiaires.

**Date de signature prévisionnelle
du Pacte : 2014**

Date d'achèvement du projet :
à l'issue des trois ans de la convention

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-
BOIS/MONTFERMEIL**

2014 -2016

Les montants financiers indiqués dans le tableau figurant ci-après s'entendent sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets annuels des signataires du Pacte et le cas échéant sur la base d'un bilan d'exécution de l'année précédente, des résultats de l'instruction des dossiers par les services techniques, du respect des règles de la commande publique, et, le cas échéant, des résultats des appels à projets. A la Région, l'engagement des crédits et l'attribution des subventions feront l'objet d'un passage en commission permanente sous réserve de l'approbation des élus régionaux.

Plan de financement prévisionnel du Pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil												
Les montants financiers indiqués dans les tableaux figurant ci-après s'entendent sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets annuels des signataires du Pacte et le cas échéant sur la base d'un bilan d'exécution de l'année précédente, des résultats de l'instruction des dossiers par les services techniques, du respect des règles de la commande publique, et le cas échéant des résultats des appels à projets. A la Région, l'engagement des crédits fera l'objet d'un passage en commission permanente.												
Axe stratégique / Action	Dispositif(s)	Année 1			Année 2			Année 3			Autres	
		CRIF	CACM	CG93	CRIF	CACM	CG93	CRIF	CACM	CG93		
Axe 1 : "Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques".												
1.1 Consolider l'activité du Club d'Entreprise de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM) sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM	Action complémentaire du Pacte	13 687	2 000	2 000	13 687	2 000	2 000	13 687	2 000	2 000	2 000	CDC, CUCS, Colisation : 11 220
1.2 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises en consolidant l'observatoire économique du territoire			6 954			6 954			6 954			Feder: 3 936
1.3. Inciter les entreprises à anticiper le virage de la transition énergétique.	FDEL-C	15 000	40 000		15 000	40 000		15 000				
1.4. Favoriser l'accès aux marchés, des TPE/PME du territoire, liés à la construction et consolider la mise en place et l'accès aux clauses d'insertion	Action complémentaire du Pacte (CECM), GE	13 687	2 000		10 000	3 000		10 000				
1.5. Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création d'entreprises au parcours résidentiel	PACE, PACE+, Agent de sensibilisation, Répinière	35000 + 25 % du projet pépinière max 4 000 000 euros à répartir sur 3 ans.	30 000		45 000	30 000		57 000	30 000			Feder 20 000/ CDC 30 000
1.6. Appui à la requalification de la zone d'activités économiques de la Haute-Borne			638 000			638 000			638 800			
Axe 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emplois de Clichy-sous-Bois et Montfermeil												
2.1. Professionnalisation des acteurs de l'emploi du territoire		15 000			15 000	1 000		15 000		1 000		
2.2 Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants du territoire.	AAP LCD, AAP Egalité pro F/H, AAP ASQ				60 000	20 000		60 000		20 000		
2.3. Investir le champ de l'économie sociale et solidaire/Mettre en place une offre de service territorialisée au bénéfice des habitants	Sensibilisation à l'ESS			22 000	50 000	10 000						
2.4. Aider les entreprises à favoriser l'emploi local et permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder aux métiers en tension	AAP AIT, AAP PCT, AAP CHE, AAP territorialisé				100 000	20 000		100 000		20 000		
Total		92 374	718 954	22 000	308 687	770 578	2 000	270 687	686 800	2 000	65 156	

ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : INDICATEURS DE REALISATION GENERAUX DES PACTES POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

INDICATEURS DE REALISATION GENERAUX DES PACTES POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- Contribuer à l'élaboration de stratégies territoriales partagées :
 - o Existence d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un plan d'action et de financement partagés par les parties prenantes
 - o Nombre de signataires du Pacte
 - o Nombre d'organismes associés et d'organismes prestataires impliqués
- Apporter une offre de services intégrée aux territoires pour accroître la lisibilité de l'action régionale :
 - o Nombre de dispositifs régionaux mobilisés
 - o Taux de réalisation des actions
 - o Nombre de dispositifs spécifiques au Pacte mobilisés (étude – animation – action complémentaire)
- Accorder une priorité aux territoires en Pactes dans l'accès aux dispositifs régionaux
 - o Proportion des crédits mobilisés par dispositif régional sur les territoires en Pactes
- Mobiliser les dispositifs régionaux dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales
 - o Nombre d'actions impactant les quartiers dits en difficulté
 - o Nombre d'actions déployées intégrant une Haute Qualité Sociale
 - o Nombre d'actions déployées intégrant une dimension économie sociale et solidaire
 - o Nombre d'actions relevant de la lutte contre les discriminations
- Assurer une coordination des acteurs locaux pour une meilleure cohérence de l'action publique
 - o Nombre de structures de gouvernance mises en place
 - o Nombre de comités de suivi et de pilotage
 - o Nombre de partenaires impliqués
- Mutualiser les financements
 - o Taux de financements mobilisés par signataire
 - o Effet levier des crédits régionaux
- Valoriser l'action et l'image de la Région
 - o Nombre de retombées « communication » sur le Pacte

**ANNEXE 4 A LA DELIBERATION : INDICATEURS DE
REALISATION SPECIFIQUES DU PACTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-
SOUS-BOIS/MONTFERMEIL**

**INDICATEURS DE REALISATION SPECIFIQUES DU PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS/MONTFERMEIL**

Axes stratégiques	Actions	Indicateurs de réalisation
<p>1. Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques</p>	<p>1.1. Consolider l'activité du Club d'Entreprise de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM) sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux adhérents au sein du CECM, • Taux de fréquentation des évènements, • Constitution d'une Charte Entreprises/territoire (action prévue pour 2015/2016) • Contribution du CECM à la stratégie de développement économique du territoire (action prévue pour 2014/2015) • Contribution du CECM à la dynamique de mise en réseau des entreprises du territoire de la Seine-Saint-Denis
	<p>1.2. Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises en consolidant l'observatoire économique du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance des disponibilités de locaux • Nombre de mises en relation demandeurs de locaux/commercialisateurs • Amélioration de la réactivité d'intervention et de suivi des entreprises en difficulté • Nombre d'entreprises informé sur le dispositif ZFU • Optimisation de la collecte et de l'actualisation des données sur les entreprises
	<p>1.3. Inciter les entreprises locales à anticiper le virage de la transition énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation et diversification des modes de déplacement utilisés par les salariés du territoire • Réduction des

		<p>consommations d'énergie et de l'impact carbone des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises formé aux labels et qualifications dans le secteur de l'éco construction • Nombre de PDIE mis en place
	1.4. Favoriser l'accès aux marchés, des TPE/PME du territoire, liés à la construction et consolider la mise en place et l'accès aux clauses d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises du territoire ayant participé à des marchés locaux • Nombre de groupements créés en vue de répondre à des marchés • Adhésion de la CACM au portail des marchés publics franciliens « Maximilien »
	1.5. Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création d'entreprises au parcours résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de projets de création identifiés et bénéficiant d'un parcours d'accompagnement • Augmentation du taux de survie des entreprises accompagnées et hébergées • Augmentation du nombre d'emploi moyen créé par projet de création
	1.6. Appui à la requalification de la zone d'activités économiques de la Haute-Borne	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de bureaux construite • Nombre d'entreprises raccordées au réseau de fibre optique • Diversification des filières économiques représentées dans la ZA de la Haute-Borne

2. Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des DE de Clichy-sous-Bois et Montfermeil	2.1 Professionnalisation des acteurs de l'emploi du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de DE ayant intégré une action, • Nombre de jeunes ayant intégré une action, • Nombre de projets et de parcours adaptés aux besoins du territoire, • Nombre de projets et de parcours adaptés aux besoins des partenaires économiques du territoire, ...
	2.2 Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes mobilisées et nombre d'ateliers mis en place • Réduction de la fracture numérique, • Augmentation de l'autonomie et de la mobilité (qui sera mesurée par le différentiel entre l'évaluation pédagogique initiale et finale de la personne).
	2.3 Investir le champ de l'économie sociale et solidaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de structures locales sensibilisé et mobilisé sur le champ de l'ESS • Nombre de bénéficiaires suivi par le service DEFI(CACM)
	2.4 Aider les entreprises à favoriser l'emploi local et permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder aux métiers en tension.	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires de DEFI ayant intégré un dispositif • Nombre d'embauches, • Nombre de projets mis en place

ANNEXE 5 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS PLAN D'ACTION DU PACTE

**PROPOSITION PLAN D'ACTION :
PACTE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRTOIRE DE
LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CLICHY-
SOUS-BOIS/MONTFERMEIL**

PLAN D'ACTION

OBJECTIFS	ACTIONS
AXE 1. Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques	1.1 Consolider l'activité du Club d'Entreprise de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM) sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM
	1.2 Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises en consolidant l'observatoire économique du territoire
	1.3 Inciter les entreprises locales à anticiper le virage de la transition énergétique
	1.4 Favoriser l'accès aux marchés, des TPE/PME du territoire, liés à la construction et consolider la mise en place et l'accès aux clauses d'insertion
	1.5 Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création d'entreprises au parcours résidentiel
	1.6 Appui à la requalification de la zone d'activités économiques de la Haute-Borne
AXE 2. Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emplois de Clichy-sous-Bois et Montfermeil	2.1 Professionnalisation des acteurs de l'emploi du territoire
	2.2 Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants du territoire.
	2.3 Investir le champ de l'économie sociale et solidaire
	2.4 Aider les entreprises à favoriser l'emploi local et permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder aux métiers en tension

AXE 1. Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques

AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.	ACTION 1.1 : Consolider l'activité du Club d'Entreprise de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM) sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM Porteur : CACM, Région IDF, Caisse des Dépôts, CECM. Partenaires : CCIP 93, Département de la SSD, CMA
DESCRIPTION DE L'ACTION	
<p>Consolidation d'une politique commune de développement économique entre le CECM et la CACM : L'année 2013 marque une étape importante dans l'élaboration d'un projet de développement économique partagé sur le territoire. Le lancement du CECM a notamment permis de renforcer les liens avec la CACM. Afin de poursuivre et d'approfondir cette démarche, le CECM et la CACM prévoient de conduire conjointement un certain nombre d'actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une Enquête « Développement Économique du Territoire » • Elaboration d'un diagnostic et de préconisations partagées entre le CECM et la CACM • Elaboration d'une « Charte Entreprise » entre la CACM et le CECM • Poursuite des réunions thématiques d'information. • Organisation d'évènements à vocation didactique (exemple de formations sur l'accès aux marchés publics, sur la labellisation des entreprises dans l'éco construction, ...), afin de promouvoir les compétences et les qualifications des responsables d'entreprise. • Etablissement d'un partenariat avec le PACE, sous la forme de parrainages de porteurs de projet ou d'intervention de membre du CECM lors d'atelier organisés par le PACE (action déjà engagée). Les créateurs suivis par le PACE seront également associés aux évènements du CECM. • Le CECM devra participer à la dynamique des réseaux d'entreprise du département. 	
OBJECTIFS DE L'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> • L'action du CECM et le soutien apporté par la CACM et les partenaires du Pacte doivent permettre d'ouvrir de nouvelles perspectives aux entreprises du territoire. A terme, le CECM doit jouer son rôle de facilitateur pour les échanges économiques et commerciaux locaux. Il doit aussi contribuer à renforcer les liens établis avec le territoire, les collectivités et la population 	
BENEFICIAIRES	
<input type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Prescripteurs <input type="checkbox"/> Seniors <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Autres :	
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/>	
INDICATEURS	
Indicateurs liés au CECM : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux adhérents au sein du CECM, • Taux de fréquentation des évènements, • Constitution d'une Charte Entreprises/territoire (action prévue pour 2015/2016) • Contribution du CECM à la stratégie de développement économique du territoire (action prévue pour 2014/2015) • Contribution du CECM à la dynamique de mise en réseau des entreprises du territoire de la Seine-Saint-Denis 	
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Lancé il y a un an, le CECM se fixe désormais pour objectif de consolider et développer ses actions	

CP 14-454
durant les trois années à venir. Une montée en³⁹ charge progressive des actions stratégiques est prévue, avec comme première étape la conduite d'une enquête de terrain en 2014, suivit en 2014/2015 d'un travail de concertation entre le CECM et les collectivités/territoire devant aboutir à l'élaboration d'un diagnostic et de préconisations partagés. La réalisation d'une Charte Entreprises/Territoire concrétisera en 2015/2016 ce travail de concertation.

En lien avec :

Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

partenaires locaux

<p>AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.</p>	<p>ACTION 1.2 : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des entreprises en consolidant l'observatoire économique du territoire</p> <p>Porteur : CACM, Partenaires : CCIP 93, Département de la SSD, CMA 93, CECM, CRIF</p>
<p>DESCRIPTION DE L'ACTION</p>	
<p><u>Projet 1 / Accueil et accompagnement des entreprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du service de bourse aux locaux : développer le réseau des partenaires sur le territoire • Améliorer l'accès à l'information sur les différents dispositifs d'aide aux entreprises : utilisation du site du CECM comme support de communication, organisation de réunions d'information, • Mieux identifier les entreprises en difficultés via l'observatoire économique et mettre en place les actions de soutiens adéquates. • Information ZFU : en collaboration étroite avec les services de la CCI93, des rendez-vous individuels sont proposés aux entreprises. <p><u>Projet 2 / Optimisation de l'Observatoire économique du territoire</u></p> <p>L'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises s'appuie notamment sur la modernisation de l'observatoire économique de la CACM engagée en 2012 et 2013. Outre l'amélioration du suivi de l'offre immobilière du territoire, cet outil apporte une meilleure connaissance du tissu économique et de son évolution et sert de support à la définition de la politique économique de la CACM.</p> <p>Il est ainsi envisagé d'optimiser le recueil des données sur les entreprises par un travail de terrain et en s'appuyant sur l'animation du site internet du CECM et de son annuaire d'entreprises (modifications apportées par les entreprises sur leurs fiches individuelles).</p>	
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	
<p>Avoir une meilleure connaissance du tissu économique du territoire et accompagner dans leurs projets d'implantation et de développement les entreprises, notamment sur les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information ZFU et plus globalement sur les dispositifs politique de la ville, • Bourse aux locaux de la CACM, • Mise en relation avec les différents acteurs institutionnels pour le cofinancement des projets de développement (CRIF, BPI, DIRECCTE, CCI93, ...) • Modernisation de l'observatoire économique de la CACM. 	
<p>BENEFICIAIRES</p>	
<p> <input type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Prescripteurs <input type="checkbox"/> Seniors <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Autres : </p>	
<p>PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION</p>	
<p>CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>INDICATEURS</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la connaissance des disponibilités de locaux • Augmentation du nombre de mises en relation demandeurs de locaux/commercialisateurs • Amélioration de la réactivité d'intervention et de suivi des entreprises en difficulté • Poursuite et amplification du travail d'information sur le dispositif ZFU • Optimisation de la collecte et de l'actualisation des données sur les entreprises 	
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION</p>	
<p>La réalisation de cette action s'inscrit dans une démarche de constante amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises. Un objectif raisonnable de résultat significatif à 2 ans peut toutefois être fixé.</p>	

En lien avec :

Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

partenaires locaux

<p>AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.</p>	<p>ACTION 1.3 : Inciter les entreprises locales à anticiper le virage de la transition énergétique</p> <p>Porteur : CACM, Partenaires : CCI IDF, Département de la SSD, CDC, entreprises locales, CECM...</p>
---	---

DESCRIPTION DE L'ACTION

Conscient des enjeux de la transition énergétique, la CACM souhaite engager sur ce plan des actions volontaristes auprès des entreprises du territoire :

- **Inscrire les entreprises du territoire dans une démarche de qualification et de labellisation RGE** : il s'agit d'un enjeu et d'une opportunité importante pour les artisans du bâtiment. En effet, la mise en place d'un guichet unique à destination des propriétaires souhaitant réhabiliter leur résidence va générer un important marché sur la rénovation énergétique du tissu pavillonnaire. Il importe donc d'inciter les entreprises locales à obtenir la qualification RGE, afin qu'elle puisse répondre à cette demande.
- Inciter les principales entreprises industrielles à réaliser des **diagnostics énergétiques**, afin notamment de réduire leur charges.
- Conduite par la CACM d'un **plan Climat** : incitation à la mise en place de PDIE au sein des zones d'activités
- Mise en place et incitation aux **nouveaux modes de transport** : construction de stations Autolib à proximité ou au sein des zones d'activités, réalisation de Plan de déplacement inter-entreprises (champ d'intervention très large : covoiturage, ...), ...

ELEMENTS DE CONTEXTE

Un tissu économique fragile

Sur le plan économique, la croissance du nombre de créations d'entreprises constatée depuis la mise en place de la ZFU en 1997 (1500 entreprises en 1997, contre 2568 en 2011, *SIRENE*) n'a pas été suivie d'un réel dynamisme économique :

Faible concentration de l'emploi : avec un indicateur de concentration d'emploi de 61,4 en 2009 (86,9 dans le 93, *Insee, RP2009*), le territoire de la CACM compte très peu d'emplois disponibles au regard du nombre d'actifs résidents

La croissance du nombre d'entreprises observée ces dernières années n'a que faiblement bénéficié à la population locale : deux facteurs peuvent expliquer cela. D'une part les freins à l'accès à l'emploi, tels que les niveaux de qualification ou la maîtrise de la langue. D'autre part, cette croissance génère en elle-même peu d'emplois, car elle est principalement le fait de créations de micro-entreprises.

Un tissu économique faiblement diversifié et basé sur un modèle d'économie présenteielle: la croissance du nombre d'entreprises n'a profité qu'à certains secteurs, particulièrement celui de la construction qui représente en 2011 31,8 % des entreprises du territoire (*SIRENE*).

Un tissu économique peu structuré : avec 94 % des établissements ayant entre 0 et 9 salariés, ce tissu est majoritairement composé de TPE. Mais l'élément le plus marquant est la très faible représentation des entreprises de 50 salariés ou plus (0,8 % contre 1,8 % dans le 93) et l'absence de grand compte privé, qui pourrait jouer le rôle d'élément moteur et structurant pour l'économie locale. Par ailleurs, les réseaux d'entreprises restent insuffisants et ne permettent pas de favoriser une structuration des filières clés du territoire.

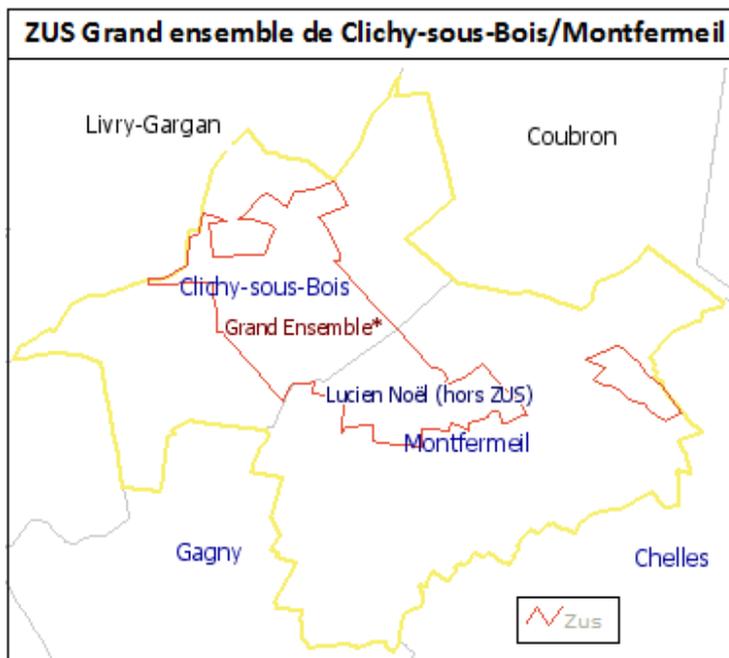
Des éléments contextuels contraignants

Au-delà des caractéristiques présentées ci-dessus, le territoire de la CACM fait face à des déterminants impactant fortement sur sa situation économique et sociale :

- Enclavement : l'historique de l'évolution du territoire de la CACM se caractérise par le décalage entre la croissance de sa population et le développement des infrastructures, particulièrement celles de transports en commun et routier. Les conséquences en sont

- les difficultés d'accès aux pôles économiques de Paris, Roissy/Charles de Gaulle et Marne-la-Vallée accentuent les difficultés d'accès à l'emploi pour la population qui ne peut, en retour, compter sur la dynamique économique locale. Les entreprises sont également impactées lorsqu'elles ne recrutent pas localement ;
- difficultés d'accès aux centres de formation.
- La faible disponibilité foncière limite l'implantation d'entreprises, particulièrement celle de grands comptes.

ZOOM sur la ZUS Grand ensemble



Le périmètre ZUS de la CACM occupe une grande partie de son territoire, depuis le centre-ville de Clichy-sous-Bois jusqu'au centre-ville de Montfermeil, en passant par le Plateau. Avec un peu plus de 30 000 habitants, c'est près de 55 % de la population totale qui se trouve incluse dans la ZUS Grand ensemble. Cette zone cristallise les difficultés socioéconomiques du territoire :

- Une grande précarité sociale : le revenu annuel médian déclaré par ménage passe de 12 433 € à 8 283 € (*INSEE-DGI, Revenus fiscaux localisés des ménages en 2009*) et le rapport interdécile de 11,5 à 14,4. Ces disparités plus fortes s'expliquent par la proportion importante de ménages à très bas revenus.
- La population étrangère atteint 41,5 % et près de 48 % chez les femmes, accentuant les difficultés d'insertion professionnelle.
- Le poids de l'emploi public est encore plus marqué, traduisant la faible dynamique du secteur privé.

Enfin, la population de moins de 20 ans atteint près de 40 % (contre 34,6 %). Cela rend d'autant plus aiguë la question de l'accès aux centres de formation, ainsi qu'à terme, celle de la capacité du territoire à générer de l'activité et de l'emploi.

Un territoire de projets, disposant d'atouts à valoriser

Malgré les difficultés que rencontre le territoire de la CACM, il peut également s'appuyer sur des éléments qui influent et influenceront fortement sur son développement :

Présence d'une ZFU : créée en 1997, étendue en 2007 et renouvelée en 2012 jusqu'au 31 décembre 2014, elle permet, au-delà des effets d'aubaine, de renforcer le tissu économique en jouant sur

Le Programme de rénovation urbaine améliore l'attractivité résidentielle et offre des opportunités pour l'implantation d'activités économiques en pied d'immeuble

Les acteurs du soutien à la création d'entreprises soulignent tous le potentiel existant dans ce domaine. La très forte proportion de population jeune constitue un enjeu majeur en termes d'insertion professionnelle et est donc à considérer comme un potentiel à mobiliser et à soutenir.

Le désenclavement du territoire qui interviendra avec l'arrivée du T4 en 2017 et du métro en 2020 favorisera l'ouverture du territoire vers les pôles d'activité environnant.

BENEFICIAIRES

- Jeunes Entreprises Femmes Prescripteurs
 Seniors Demandeurs d'emploi Autres :

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil

INDICATEURS

- Rationalisation et diversification des modes de déplacement utilisés par les salariés du territoire
- Réduction des consommations d'énergie et de l'impact carbone des entreprises
- Formation des entreprises aux labels et qualifications dans le secteur de l'éco construction
- Nombre de PDIE mis en place

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Les changements importants induits par la réglementation relative à la transition énergétique impliquent un début de mise en œuvre dès le courant de l'année 2014 de cette action. Elle se poursuivra sur 2015 et 2016.

En lien avec :

- Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil partenaires locaux

<p>AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.</p>	<p>ACTION 1.4 : Favoriser l'accès aux marchés, des TPE/PME du territoire, liés à la construction et consolider la mise en place et l'accès aux clauses d'insertion</p> <p>Porteur : CA CM Partenaires : Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Acteurs ESS et plus particulièrement de l'IAE impliqués dans la démarche des PCT. L'Atelier, Département de la Seine-Saint-Denis, Insereco 93. Evolia, CRIF</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	
<p>Etablir un lien entre entreprises locales et marchés locaux en s'appuyant sur le partenariat CECM/CACM. Les actions suivantes peuvent être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le regroupement d'entreprises dans la réponse aux appels d'offres, sous forme de groupements conjoints ou par la création de GIE, ... • Favoriser la mise en relation entre TPE et grands comptes du BTP intervenant sur le territoire de la CACM dans le cadre du PRU. Sensibiliser les grands comptes à la recherche de sous-traitants locaux. • Poursuivre l'action d'information sur l'accès aux marchés publics en proposant des ateliers de formation. Inciter les jeunes TPE à se positionner sur les marchés de gré à gré, MAPA, ainsi que sur le marché des particuliers. • Création d'un groupement d'employeurs, qui répondrait à des problématiques d'embauche notamment sur des métiers transversaux ou spécifiques (secrétariat, RH, spécialiste des marchés publics,...). • Adhésion de la CACM au portail des marchés publics franciliens « Maximilien » 	
OBJECTIFS DE L'ACTION	
BENEFICIAIRES	
<p><input type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Prescripteurs <input type="checkbox"/> Seniors <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Autres :</p>	
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
<p>CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/></p>	
INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises du territoire ayant participé à des marchés locaux • Nombre de groupements créés en vue de répondre à des marchés • Adhésion de la CACM au portail des marchés publics franciliens « Maximilien » 	
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
<p>Sous trois ans</p>	
<p>En lien avec :</p> <p><input type="checkbox"/> Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/> partenaires locaux</p>	

AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.

ACTION 1.5 : Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création d'entreprises au parcours résidentiel

Porteur : CA CM

Partenaires : Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil., Région IDF, Département SSD, CDC,...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Projet 1/ Mise en place d'un agent de sensibilisation

Afin de soutenir l'action du Point d'Accueil à la Création d'Entreprises (PACE), il est envisagé de mettre en place un agent de sensibilisation. Il aura pour mission principale d'assurer une présence forte dans les quartiers politique de la ville, directement auprès des habitants et via les réseaux institutionnels et associatifs, afin de sensibiliser et de promouvoir la création d'entreprise. Il contribuera également à l'amorçage des projets et établira un lien direct avec le PACE.

Projet 2/ Favoriser le développement des jeunes entreprises : mise en place d'un PACE+

Avec l'ouverture en septembre 2013 du PACE, la CACM se positionne, sur son territoire, comme l'acteur de coordination des différents dispositifs d'aide à la création d'entreprise. La clarification du parcours du créateur, la diversification des réponses apportées aux porteurs de projet et le travail de communication réalisé auprès du public, permet de dynamiser et de sécuriser la création d'entreprise dans les quartiers politique de la ville.

Cependant, le territoire et son tissu économique font également face à l'enjeu du développement des activités récemment créées. En effet, l'on constate fréquemment un effet de seuil dans la croissance des entreprises issues des quartiers politique de la ville. Le jeune entrepreneur reste trop souvent isolé. Il apparaît donc important de mettre en place les relais permettant d'une part d'identifier les potentialités de développement et les difficultés rencontrées par ces entreprises et, d'autre part, de leur proposer un accompagnement et un suivi dans leurs projets de développement.

Le dispositif PACE+ répond précisément à cette problématique, tout en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les ressources mises en œuvre par le PACE. L'objectif étant ici de se doter, en complément du PACE, d'un outil répondant aux missions suivantes :

- sensibilisation/information des entreprises sur les différents dispositifs d'aide au développement ;
- suivi des projets de développement ;
- coordination des acteurs et des dispositifs d'aide au développement ;
- mise en place d'un programme d'animation répondant aux principales problématiques rencontrées par les entreprises issues des quartiers politique de la ville.

Projet 3 / Promotion du dispositif CreaRif Développement

En lien avec la mise en œuvre du dispositif PACE+, la CACM souhaite conduire des actions spécifiques vers les TPE à fort potentiel de développement. CreaRif Développement constitue à cet égard une action ambitieuse répondant à la problématique de sensibilisation et d'accès à des dispositifs d'accompagnement aux projets de développement.

La promotion du dispositif CreaRif Développement pourra s'appuyer sur les relais d'information que constituent la direction du développement économique de la CACM et le PACE. Ce lien avec les TPE du territoire permettra également de garantir, à terme, le suivi des projets de développement et de les inscrire dans une stratégie plus globale de dynamisation du tissu économique local.

Projet 4/ Créer une offre immobilière adaptée au primo-développement des entreprises

Il manque au territoire de la CACM une offre d'immobilier d'entreprise destinée à accueillir et accompagner les jeunes entreprises, notamment celles issues des quartiers politiques de la ville. Une formule souple de Centre d'affaires alliant bureaux de petite surface, open spaces et salle de réunion, ainsi qu'un accompagnement sur les aspects techniques, juridiques et stratégiques de la vie et du développement de l'entreprise doit permettre de créer un lieu favorable à l'émergence de projet à forte valeur ajoutée, créateur d'emploi local.

La mission du Centre d'affaires consisterait à promouvoir la création d'activité et l'emploi local, en sécurisant le parcours résidentiel des jeunes entreprises ayant un potentiel de création d'emplois de proximité.

Afin de préciser le format du projet, il est prévu de conduire une étude de faisabilité avec le cahier des charges suivant :

- conduite d'un diagnostic visant à préciser la nature des besoins ;
- cartographie de l'offre d'accueil aux entreprises, notamment pour les jeunes entreprises, dans le territoire de la CACM et dans le périmètre environnant ;
- présentation des différentes solutions d'accueil et d'accompagnement dédiées aux jeunes entreprises ;
- préconisations et définition d'un projet de structure d'accueil et d'accompagnement dédiées aux jeunes entreprises ;
- Rédaction du CCTP.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Dans le prolongement de la création du PACE de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, il apparaît nécessaire d'envisager la mise en place de dispositifs de suivi et d'accompagnement post-crédation des entreprises et de soutien à leur développement. En effet, si le territoire reste dynamique en matière de création d'entreprise, on constate des difficultés récurrentes pour les jeunes entrepreneurs à développer leur entreprise. Il est donc nécessaire de leur apporter des solutions d'appui, afin de pérenniser l'activité des jeunes entreprises et d'optimiser la création d'emplois.

BENEFICIAIRES

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises | <input checked="" type="checkbox"/> Femmes | <input checked="" type="checkbox"/> Prescripteurs |
| <input checked="" type="checkbox"/> Seniors | <input checked="" type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : | |

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil

INDICATEURS

- Augmentation du nombre de projets de création identifiés et bénéficiant d'un parcours d'accompagnement
- Augmentation du taux de survie des entreprises accompagnées et hébergées
- Augmentation du nombre d'emploi moyen créé par projet de création

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

L'ensemble de ces projets sont à mettre en œuvre sous deux ans.

En lien avec :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Les services des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil | <input checked="" type="checkbox"/> partenaires locaux |
|---|--|

<p>AXE 1 : Renforcer le dynamisme du tissu économique et contribuer à la diversification des filières économiques.</p>	<p>ACTION 1.6 : Appui à la requalification de la zone d'activités économiques de la Haute-Borne</p> <p>Porteur : CACM Partenaires : Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil., Région IDF, Département SSD, CDC,...</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	
<p>Différentes actions sont ainsi envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'offre d'immobilier d'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> ○ Projet d'offre immobilière adaptée au primo-développement des entreprises ○ Réalisation de projets immobiliers mixtes à haute qualité environnementale alliant logement et activité économique et commerciale ○ Extension des Hôtels d'activités de la CACM • Raccordement des entreprises au réseau de fibre optique (informer et mettre en place des mécanismes incitatifs) • Réalisation d'une signalisation et signalétique économique (suite à l'étude conduite en 2013) 	
OBJECTIFS DE L'ACTION	
<p>La ZA de la Haute-Borne dispose d'un potentiel de développement important sur le territoire. Elle bénéficie ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apport du Projet de Rénovation Urbaine pour l'amélioration de l'image et de la qualité de l'environnement urbain • Proximité avec les axes de communications (N3, A3) • Qualité de la desserte actuelle en transports en commun • Accès direct aux futures lignes du tramway T4 et de la gare du métro Grand Paris Express • Position de centralité sur le territoire de la CACM <p>Partant de ces atouts, l'amélioration de l'attractivité de la ZA de la Haute-Borne constitue un enjeu majeur pour renforcer le tissu économique du territoire et favoriser sa diversification vers des filières à forte valeur ajoutée.</p>	
BENEFICIAIRES	
<p><input type="checkbox"/> Jeunes <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises <input type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Prescripteurs <input type="checkbox"/> Seniors <input type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input checked="" type="checkbox"/> Autres :</p>	
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
<p>CACM Clichy-sous-Bois/Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/></p>	
INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • Surface de bureaux construite • Nombre d'entreprises raccordées au réseau de fibre optique • Diversification des filières économiques représentées dans la ZA de la Haute-Borne 	
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
<p>La mise en place d'une signalétique adaptée se fera sur 2014/2015. La réalisation de projets mixtes locaux d'activités/logements doit se faire dans la continuité de l'achèvement du PRU.</p>	
<p>En lien avec :</p> <p><input type="checkbox"/> Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/> partenaires locaux</p>	

AXE 2 : Favoriser l'accès à l'emploi et à l'offre de formation des demandeurs d'emplois de Clichy-sous-Bois et Montfermeil

AXE 2 : Emploi/Formation

ACTION N°2.1: Professionnalisation des acteurs de l'emploi du territoire**Référent de l'action:** Région Ile-de-France**Partenaires :** DEF1 métiers, CAP emploi, Pôle emploi, Missions locales, Conseil général de SSD, OPCA, CACM,...**DESCRIPTION DE L'ACTION**

- Projet 1 : Mieux connaître et coordonner l'offre de formation sur le territoire
 - Organiser des sessions d'information/de formation auprès des prescripteurs du territoire (Missions locales, Pôle Emploi, projets de ville) pour une meilleure maîtrise et connaissance des dispositifs de formation (dont la VAE) de la Région, de Pôle Emploi et du Conseil Général.
 - Organiser des sessions d'informations/formations auprès des prescripteurs du territoire pour une meilleure maîtrise du nouvel outil de cartographie de l'offre formation régionale.
Cette session pourrait être organisée et animée avec et par Défi Métier, ce qui permettra un zoom territorial dans l'objectif de réaliser une cartographie.
- Projet 2 : Développer et adapter l'information et l'orientation des jeunes suivis par les Missions locales du territoire en s'appuyant sur les besoins repérés sur le territoire et les besoins remontés par les acteurs économiques partenaires du territoire
 - Mettre en place des POP et un partenariat avec le Pôle de projet professionnel du territoire afin de mieux informer et orienter les jeunes du territoire vers les besoins repérés sur le territoire ainsi que les filières structurantes du territoire.
- Projet 3 : Mettre en place « un parcours sécurisé » à destination des jeunes du territoire en s'appuyant sur les dispositifs régionaux d'insertion, de formation et d'apprentissage.
 - Mettre en place et animer un partenariat avec les opérateurs de la formation portant les dispositifs régionaux d'insertion, de formation et d'apprentissage, notamment les PPP et les prescripteurs du territoire permettant d'apporter au public jeune en amont, en cours et en fin de parcours une solution individuelle et adaptée de qualification et/ou d'accès à l'emploi.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Projet 1 : Mieux connaître et coordonner l'offre de formation sur le territoire

Objectif : Mettre en place une animation territoriale entre les prescripteurs et les opérateurs de la formation afin de mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi du territoire.
- Projet 2 : Développer et adapter l'information et l'orientation des jeunes suivis par les Missions locales du territoire en s'appuyant sur les besoins repérés sur le territoire et les besoins remontés par les acteurs économiques partenaires du territoire

Objectif : Repérer les besoins d'emploi sur le territoire et mettre en place des actions d'information, d'orientation et de formation permettant de répondre à ces besoins, à destination des jeunes du territoire.
- Projet 3 : Mettre en place « un parcours sécurisé » à destination des jeunes du territoire en s'appuyant sur les dispositifs régionaux d'insertion, de formation et d'apprentissage.

Objectif : En s'appuyant sur la coopération des acteurs de l'apprentissage, de la formation et de l'emploi du territoire, faciliter pour les jeunes du territoire l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi.

Jeunes Entreprises Femmes Prescripteurs Bénéficiaires du RSA
 Seniors Demandeurs d'emploi Autres:

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Territoire de la CACM

INDICATEURS

- Indicateurs d'impact : nombre de DE ayant intégré une action, nombre de jeunes ayant intégré une action, nombre de projets et de parcours adaptés aux besoins du territoire, nombre de projets et de parcours adaptés aux besoins des partenaires économiques du territoire, ...

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

2014 : démarrage des sessions d'information auprès des prescripteurs, mise en place de POP.
2015 : animation de partenariats avec les opérateurs de formation et le Service Public de l'Emploi (ingénieries de parcours, adaptation de l'offre...).

En lien avec :

Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil partenaires locaux

AXE 2 : Emploi/Formation

ACTION N°2.2 : Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi des habitants du territoire.**Référent de l'action :** CACM (Direction Emploi Formation Insertion)**Partenaires :** Région IDF, Département SSD, Pôle Emploi, Greta,...**DESCRIPTION DE L'ACTION**➤ Projet 1 : Action accompagnement numérique

L'action constituera à réduire la fracture numérique, sur le volet de l'emploi, des demandeurs d'emploi suivis au sein du service DEF1, grâce au recrutement d'un animateur multimédia. Cette action prendra la forme d'ateliers collectifs. Ces ateliers auront pour objectifs :

- d'apprendre aux demandeurs d'emploi à accéder aux offres d'emploi en ligne (création de compte individuel sur les sites d'offres d'emploi, maîtriser l'envoi de candidature en ligne,...)
- d'apprendre aux demandeurs d'emploi une gestion efficace de l'outil internet dans la recherche d'emploi (création de boîte mail professionnelle et son utilisation)
- d'accompagner les demandeurs d'emploi à la création de CV et de lettre de motivation avec l'outil Word

➤ Projet 2 : Action mobilité envers les femmes du territoire

Cette action, portée par le Greta, s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville.

Les thèmes abordés au cours de cette action sont en lien avec le marché du travail, la mobilité en Ile de France et la découverte de son environnement :

- Le marché du travail :

L'objectif de ce volet est de mieux connaître la réalité du marché du travail. Dans un premier temps, le travail est centré autour du stagiaire. Il devra être capable de parler de ses expériences professionnelles, de ses formations, de ses attentes. Ensuite, il pourra cibler des métiers qui correspondent à son profil et étudier s'il a besoin de formation complémentaire. Afin de découvrir des métiers et de mieux connaître les spécificités actuelles du marché du travail, plusieurs intervenants sont prévus pour échanger avec les stagiaires lors des ateliers. Ainsi, ils rencontreront des professionnels de l'emploi pendant les ateliers mais aussi lors de sorties (Visites de Pôle Emploi, agence d'intérim, la Cité des Métiers de la Villette, Découverte des métiers RATP, etc.). La découverte des structures liées à l'emploi, des documents importants (CV, contrat de travail, attestations, emploi du temps...) se fait par le biais de documents authentiques.

- La mobilité :

La mobilité reste la priorité de cette action. Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes (en particulier les femmes) qui souffrent d'isolement lié à leurs difficultés à s'exprimer en français, à leur méconnaissance de leur environnement ou autre barrière culturelle. L'objectif est donc de les inciter à sortir de ce cloisonnement en les motivant par des sorties culturelles mais surtout par la découverte des structures qui peuvent les aider dans leur recherche d'emploi. Ainsi, des sorties (visite de la mairie, de la préfecture, de Pôle Emploi, du centre social, d'un musée parisien, etc.) leur permettront à la fois de se familiariser avec les transports en commun, mais aussi d'approfondir des points étudiés lors des ateliers.

- Découverte de son environnement : Cette découverte se fera via les sorties ainsi que l'invitation de personnes extérieures.

OBJECTIFS DE L'ACTION

➤ Projet 1

Les objectifs de l'accompagnement numérique sont multiples :

- permettre l'accès aux TIC aux demandeurs d'emploi qui en sont très éloignés
- sensibiliser et faire gagner en autonomie les demandeurs d'emploi dans leur pratique de l'Internet
- réduire la fracture numérique concernant le volet emploi

➤ Projet 2

Cette action est principalement ouverte aux femmes qui ne sont pas autonomes dans leur recherche d'emploi pour les raisons suivantes : non maîtrise de la langue française, notamment à l'écrit (population de migrants peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine), méconnaissance du fonctionnement des entreprises, du droit du travail et des usages de la vie au travail, méconnaissance des institutions concourant à la recherche d'emploi, notamment Pôle Emploi, mobilité réduite, généralement limitée à sa propre commune voire aux communes limitrophes, par le manque d'aisance dans l'usage des transports en commun, méconnaissance des métiers et des filières accessibles, difficulté à concilier vie professionnelle et vie familiale

Cette action, avec ces différents types de séances, a donc pour principaux objectifs de développer l'autonomie et la mobilité de ces femmes.

BENEFICIAIRES

- Jeunes Entreprises Femmes Prescripteurs
 Seniors Demandeurs d'emploi Autres :

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Territoire de la CACM

INDICATEURS

- Critères d'efficience : nombre de personnes mobilisées et nombre d'ateliers mis en place
- Indicateurs d'impact : Réduction de la fracture numérique, augmentation de l'autonomie et de la mobilité (qui sera mesurée par le différentiel entre l'évaluation pédagogique initiale et finale de la personne).

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

➤ Projet 1

- Janvier 2014 à Juillet 2014 : Elaboration du contenu pédagogique « accompagnement numérique »
- Septembre 2014 : Recrutement d'un animateur numérique

➤ Projet 2

- Mise en place de 3 actions « Ateliers mobilité » en 2014

En lien avec :

- Les services de la ville de Clichy-sous-Bois et Montfermeil partenaires locaux

AXE 2 : Emploi/Formation	ACTION N°2.3 : Investir le champ de l'économie sociale et solidaire Référent de l'action : CACM (Direction Emploi Formation) Partenaires : Région IDF, Département SSD, CDC,...
DESCRIPTION DE L'ACTION	
<p>Au regard de cette action, deux axes d'intervention sont privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Projet 1</u> : Action de sensibilisation à l'ESS <ul style="list-style-type: none"> - accompagner les trois collectivités (villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil et CACM) dans la formalisation de leurs projets : organisation de rencontres avec des professionnels, mise en valeur de bonnes pratiques au service du développement local - orientation des porteurs de projet vers les financeurs publics (appui méthodologique ...) ➤ <u>Projet 2</u> : Montage de chantier d'insertion <p>Monter un chantier d'insertion à visé qualifiant avec une association intermédiaire du territoire, sur le métier d'auxiliaire puéricultrice. Cette association intermédiaire porterait le chantier d'insertion « auxiliaire puéricultrice » composé de temps de formation (préparation aux concours d'auxiliaire de puéricultrice) et de temps d'immersion en entreprise (qui auraient lieu au sein même de leur nouvelle crèche).</p>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	
Sensibiliser les acteurs du territoire à l'ESS Encourager et favoriser les projets axés sur le champ de l'ESS Former de manière qualifiante un public éloigné de l'emploi pour l'accès à un emploi pérenne.	
BENEFICIAIRES	
<input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Entreprises <input checked="" type="checkbox"/> Femmes <input type="checkbox"/> Prescripteurs <input checked="" type="checkbox"/> Seniors <input checked="" type="checkbox"/> Demandeurs d'emploi <input type="checkbox"/> Autres :	
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Territoire de la CACM	
INDICATEURS	
<ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs d'impact : sensibilisation et mobilisation des structures locales sur le champ de l'ESS • Critères d'efficience : qualification et mise en emploi de bénéficiaires du service DEFI 	
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Entre la rentrée 2014 et courant 2015.	
En lien avec : <input checked="" type="checkbox"/> Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil <input checked="" type="checkbox"/> partenaires locaux	

Référent de l'action : CACM (Direction Emploi, Formation)

Partenaires : Région IDF, Département SSD, CDC,...

DESCRIPTION DE L'ACTION

➤ Projet 1 : Actions de formation

Développer des actions de formation afin de permettre aux demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés d'accéder à un emploi pérenne, après analyse des secteurs d'activités porteurs :

- par le biais du dispositif du Pôle Emploi, le POE
- en répondant aux appels à projets de la Région (AIT, PQT,...)

➤ Projet 2 : Préparation à l'embauche

Préparer les demandeurs d'emploi susceptibles de correspondre à des offres d'emploi et accompagner les entreprises dans leur démarche de recrutement :

- préparation des demandeurs d'emploi à l'entretien d'embauche, aide à l'assimilation des codes, attitudes à avoir pour intégrer le marché de l'emploi,
- organisation d'informations collectives
- mobilisation du public
- sélection des candidats
- participation aux entretiens

➤ Projet 3 : Appel à projets territorialisé

Le Département est investi sur le champ de la formation pour l'accès à la qualification des allocataires du RSA à travers le Programme Départemental d'Insertion (PDI) dans lequel a été inscrit la volonté d'adapter l'offre et de favoriser les initiatives locales.

Ainsi, une partie de l'offre de formation va être territorialisée en 2014 et l'un des territoires comprendra celui de Clichy-sous-Bois-Montfermeil.

Cet appel à projet devra être en cohérence et en complémentarité avec les initiatives et dispositifs de la Région, mais également avec les dispositifs de formation menés en partenariat avec les OPCA et Pôle Emploi.

➤ Projet 4 : Sensibilisation métiers et identification des besoins en recrutement

Des visites d'entreprises sont proposées aux bénéficiaires du territoire par le Département dans le cadre de la validation de leur projet professionnel et de leurs projets de formation, dans des secteurs en tension comme la sécurité, la logistique, l'hôtellerie-restauration. Ces visites s'appuient sur les réseaux d'entreprises de deux associations partenaires.

Les actions montées avec les OPCA sont elles aussi élaborées en concertation avec les employeurs et les branches professionnelles.

Ces deux types d'initiatives visent au rapprochement monde économique/monde de l'insertion en même temps qu'à la sensibilisation métiers/secteurs pour les bénéficiaires.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Permettre à des demandeurs d'emploi d'accéder, de façon pérenne, à l'emploi en les formant et en les préparant à intégrer une entreprise.

Permettre à des entreprises de répondre à un besoin en recrutement

BENEFICIAIRES

- Jeunes Entreprises Femmes Prescripteurs
 Seniors Demandeurs d'emploi Autres :

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Clichy-sous-Bois Montfermeil

INDICATEURS

- Indicateurs d'impact : nombre de bénéficiaires de DEFI ayant intégré un dispositif
- Critères d'efficience : nombre d'embauches, nombre de projets mis en place

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION

Entre la rentrée 2014 et courant 2015.

En lien avec :

- Les service des villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil partenaires locaux

**ANNEXE 6 A LA DELIBERATION : FICHE PROJET
ACTION COMPLEMENTAIRE DU PACTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA CACM**

FICHE PROJET DU DOSSIER N°14010103

Commission Permanente du 18 juin 2014

Objet : STRATEGIE ENTREPRENEURIALE SUR LE TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Action complémentaire du Pacte	28 907 €	47,35 %	13 687,00 €
	Montant Total de la subvention		13 687,00 €

Imputation budgétaire : 939-91-65734-191012-400
19101201-Accompagnement dans l'emploi

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : Club des entrepreneurs de Clichy-sous-Bois/ Montfermeil (CECM)

Adresse administrative : 67 avenue des Primevères 93370 MONTFERMEIL

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Willy SARAZIN, Président

Objet : L'objet de l'association consiste en la représentation des intérêts des entreprises implantées dans la Zone Franche Urbaine de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et dans les quartiers situés à proximité de celle-ci.
Il s'agit notamment de :

- rassembler les expériences communes des entrepreneurs engagés,
- fédérer les énergies des entrepreneurs,
- faire connaître les préoccupations et les attentes des entrepreneurs aux différents acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux,
- mettre en œuvre des actions spécifiques pour promouvoir le développement économique des quartiers de la communauté d'agglomération,
- participer à une dynamique pour l'emploi des personnes issues des quartiers situés en ZFU.

Date de publication au : 29 décembre 2007

JO

N° SIRET : 790 564 397 00012

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Pacte pour le développement des territoires - Action complémentaire
Rapport Cadre : CR 06-12 du 17/02/2012

Date prévisionnelle de début de projet : 2 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1^{er} février 2015

Démarrage anticipé de projet : oui

Motivation démarrage anticipé : en application de l'article 29 du règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France, et compte tenu de la nécessité d'engager la démarche

partenariale au plus tôt et de l'urgence d'intervenir sur ces sujets, nous acceptons la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de la subvention à compter du 1^{er} février 2014.

Ce projet concerne enfin l'action 1.1 Consolider l'activité du Club d'Entreprise de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM) sur le territoire en partenariat avec la politique économique de la CACM de l'Axe 1 du Pacte pour le développement du territoire de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil

Contexte territorial du projet :

La Communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil se situe dans le département de Seine Saint-Denis, à la limite Est de celui-ci. Sa taille et son poids démographique (54 684 habitants en 2009. Sources INSEE 2009) ne lui ont jamais permis d'émerger comme un pôle de développement en soi. Son tissu économique est fortement représenté par la sphère présentielle.

La Communauté d'agglomération se situe aussi à équidistance (15 km environ) de trois pôles dynamiques d'Île-de-France : Paris, Roissy/Charles de Gaulle et le pôle d'activités et universitaire de Marne-la-Vallée.

Le territoire de Clichy-sous-Bois / Montfermeil a connu un développement important de son tissu économique au cours des quinze dernières années (de 1500 entreprises en 1997 à 2500 en 2010).

La CACM connaît néanmoins une équation particulièrement compliquée : le tissu économique est fragile, marqué par l'absence de grands établissements privés et de grands équipements (université, pôle technologique, etc.) et surtout peu structuré.

Le tissu économique est la résultante de l'enclavement du territoire : une économie résidentielle constituée de TPE unipersonnelles, tournées vers les services à la personne. Le territoire ne compte aucun grand établissement du secteur privé susceptible de jouer un rôle de locomotive. La ZFU, issue de la première génération du dispositif (1997), qui couvre une partie importante du territoire, a permis une dynamisation importante de l'activité économique, sans pour autant causer d'effets d'entraînement ou de reversement massifs sur le territoire.

Par rapport aux moyennes départementales et régionales, le tissu économique se distingue par la petite taille de ses établissements : **près de 90% des établissements du territoire ont au maximum 9 salariés (dont un peu plus de 80% n'ont aucun salarié)** (INSEE / REE 2007).

On constate dans le même temps le manque de structuration et de visibilité de ce tissu économique. Cela se manifeste notamment par :

- La faiblesse des interactions inter-entreprises ;
- La faiblesse du lien entre les entreprises et les collectivités représentées par les deux mairies et la Communauté d'agglomération ;
- La difficulté observée par nombre d'entreprises dans l'obtention de marchés des grands comptes ;
- le déficit d'image du territoire et de son tissu économique.

Souhaitant engager une dynamique vertueuse dans le développement des opportunités d'affaires et de l'emploi local, le soutien du Club d'entrepreneurs de Clichy-sous-Bois / Montfermeil apparaît comme un projet d'intervention prioritaire à l'ensemble des acteurs économiques et politiques du territoire.

Objectifs du projet :

Sur les bases de constats partagés portant sur le manque de structuration, d'interactions, de déficit d'image et de visibilité du tissu économique, les acteurs économiques et les élus de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CACM) ont souhaité s'organiser et structurer leur relation afin d'engager un partenariat actif permettant de définir une stratégie commune de développement économique du territoire.

Ainsi, la CACM, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique de son territoire, en partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis et la Région, propose de soutenir les activités du Club des Entrepreneurs de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (CECM).

Ce projet, qui trouve un écho favorable auprès du tissu économique local, répond en effet à des problématiques fortes rencontrées par les entreprises, la population et les collectivités locales (Villes, CACM).

Ainsi, en collaboration avec les entreprises du CECM, les chambres consulaires et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), les partenaires du Pacte ont défini 4 objectifs prioritaires :

- Créer du lien entrepreneurs / territoire ;
- Créer du lien entrepreneurs/ entrepreneurs ;
- Gagner en visibilité et faire évoluer l'image entrepreneuriale du territoire ;
- Mener une réflexion commune sur une stratégie territoriale de développement économique durable et d'attractivité.

La particularité de ce projet est de s'appuyer sur une démarche innovante, à la fois pour les acteurs économiques du territoire (au regard de l'activité traditionnelle de ce type de réseau), mais aussi pour les représentants de l'exécutif des collectivités locales partenaires.

En effet, le CECM, qui compte actuellement une dizaine de membres actifs, a souhaité travailler à la réalisation d'un nouveau projet permettant de créer une dynamique collaborative et participative entre les villes et la CA et les autres clubs et réseaux d'entreprises environnants. L'objet final étant d'aboutir à la définition d'une stratégie partagée de développement économique du territoire.

Tout d'abord, la collaboration avec les collectivités locales repose sur un principe d'indépendance du CECM qui est directement le porteur du projet.

La CACM joue néanmoins un rôle important en apportant des soutiens politique, technique, logistique et financier et participe à l'organisation et l'animation des réunions de travail. Elle est présente au sein du CECM, mais en tant que membre d'honneur.

Par rapport aux autres réseaux et clubs d'entreprises environnants, le CECM envisage, compte tenu des problématiques territoriales communes, des synergies permettant de mutualiser des événements, rencontres, débats et développer leurs activités économiques. Cette démarche, de part la particularité du tissu économique local, s'adresse prioritairement aux établissements d'au moins 1 salarié (hors petit commerce de proximité).

Afin d'animer le réseau et mettre en place les actions validées par les différents partenaires, le CECM fait appel aux prestations d'animation d'une société de conseils (après mise en concurrence), dont la connaissance du territoire et de ses interlocuteurs sera primordiale. Le directeur du développement économique de la CACM vient aussi en appui du cabinet sur un certain nombre de points : accès aux données statistiques, contacts auprès des entrepreneurs, promotion du CECM,...

Description :

En ce qui concerne le plan d'action retenu par les différents partenaires de ce projet, il se décompose en 3 axes :

- **Diagnostic partagé entre le CECM/CACM.**

Il s'agit principalement de mieux connaître et évaluer les attentes et besoins des acteurs économiques du territoire afin de proposer des initiatives entre le réseau et la CACM.

- **Créer et mettre en place des outils de communication, d'attractivité et de formalisation des échanges entre les acteurs socio-économiques concernés par le territoire.**

Les partenaires souhaitent formaliser leurs partenariats, en travaillant sur des valeurs communes et en promouvant les bonnes pratiques entre la CACM et le CECM avec la mise en place d'un outil de type « site internet ».

- **Formaliser et cadrer les relations entre les acteurs économiques et les élus du territoire**

Les partenaires souhaitent formaliser leurs partenariats, en précisant leurs attentes respectives et en collaborant pour une meilleure définition de la stratégie de développement économique territoriale, notamment en travaillant à l'élaboration d'une charte entreprise.

Plan d'action détaillé :

Les actions envisagées en 2014

Action 1. PETITS-DEJEUNERS	
Objectif	Organiser des échanges sur les différentes problématiques locales, sur les sujets d'actualité, afin d'améliorer l'information dispensée aux entreprises.
Thèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Comment dynamiser les quartiers en créant une offre d'immobilier d'entreprises ? : réflexion conduite actuellement par l'ANRU. • Transition numérique : comment optimiser ma productivité et ma communication par l'utilisation des outils numériques, réseaux sociaux, ... ? • Présentation des offres de formation du territoire. Lien à faire avec l'action « Découverte du monde de l'entreprise ». • Fiscalité des entreprises • L'obligation pour tout employeur de souscrire à compter de l'année 2016 à une mutuelle santé collective ou à une couverture santé minimale pour leurs salariés. • Les conséquences des mesures annoncées de baisse des charges pour les entreprises. • La Métropole du Grand Paris et ses conséquences pour les acteurs économiques. • La tenue d'un évènement basé sur l'échange et la convivialité durant la période estivale.
Date prévue	Année 2014
Participants	Membres du CECM et entrepreneurs intéressés pour intégrer le club Membres des clubs partenaires

Intervenants	PREMIER CONSEIL CACM - Direction du développement économique Intervenants spécialisés selon la thématique traitée
---------------------	---

Action 2. SOIREE DEBAT ANNUELLE

Objectif	Organiser annuellement une « soirée-débat » mobilisant les acteurs économiques et institutionnels sur des problématiques liées au développement économique du territoire (environ 50 participants)
Thème	Dîner-débat sur la « Transition énergétique » : Labellisation RGE des entreprises du bâtiment / améliorer l'accessibilité des ZA et la mobilité des salariés / réduire les consommations d'énergie
Date prévue	Avril 2014
Participants	Membres du CECM et entrepreneurs intéressés pour intégrer le club Membres des clubs partenaires
Intervenants	PREMIER CONSEIL CACM - Direction du développement économique CCI93, CAPEB

Action 3. ANIMATION DU SITE INTERNET DU CECM

Objectif	Faciliter la mise en relation des entreprises du territoire. Améliorer la visibilité du CECM auprès des autres entreprises du territoire afin de faire évoluer l'image du territoire. Mettre en ligne des dossiers d'information thématique : exemple du CICE. Relayer l'information économique régionale et nationale : exemple des Appels à projets du Conseil régional (PM'up, ...) Améliorer la qualité des fiches entreprises de l'annuaire
Date prévue	Année 2014
Participants	Site dédié aux entreprises du territoire
Intervenants	Membres du CECM CACM - Direction du développement économique MICROLOGICIEL (société membre du CECM)

Action 4. DIAGNOSTIC PARTAGE CECM/CACM

Objectif	Cette action s'appuie sur l'enquête "développement économique du territoire". Elle vise à préciser les attentes des acteurs en fonction des axes de développement définis par la CACM et à proposer des initiatives favorisant la participation des entrepreneurs. Des réunions de travail et d'échange seront organisées entre les membres du CECM et les élus et personnels administratifs des collectivités, dans une approche transversale des différentes problématiques rencontrées par les entreprises du territoire.
Date prévue	Courant 2014/2015
Participants	Membres du CECM Représentants de la CACM
Intervenants	PREMIER CONSEIL CACM - Direction du développement économique

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestation, animation Conseil	19 049,00	65,89
Impression, affranchissement	2 334,00	8,07
Prestation de restauration	3 864,00	13,36
Hébergement, développement site internet	3 660,00	12,66
Total	28 907,00	100

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
REGION ILE DE FRANCE	13 687,00	47,34%
Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois Montfermeil	2 000,00	6,91%
Caisse des Dépôts	5 400,00	18,68%
Cotisations entreprises	820,00	2,83%
CUCS	5 000,00	17,29%
Département Seine Saint Denis	2 000,00	6,91%
Total	28 907,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	6 843,5 €
2015	6 843,5 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2013	Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique - Action innovante	14 120,00 €
	Montant total	14 120,00 €

Indicateurs d'évaluation :

- Développement d'un site internet pour le CECM,
- Nombre de nouveaux membres par année : (estimation à 35 à terme),
- Fréquentation des évènements,
- Constitution d'une Charte entreprise,
- Contribution du CECM à la stratégie de développement économique du territoire.

Délibération n° 03-01 du 29 janvier 2015

PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AVEC LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CLICHY-SOUS-BOIS / MONTFERMEIL AU TITRE DES ANNÉES 2014-2016

La commission permanente du conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°2012-IX-42 en date du 4 septembre 2012 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil général,

après en avoir délibéré

- APPROUVE le pacte pour le développement du territoire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil entre la région Île-de-France, la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le département de la Seine-Saint-Denis, ainsi que son annexe technique et financière ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil général à signer ledit pacte au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.